

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatre du mois d'Octobre à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. RUEZ Quentin est nommé secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés	2
Étaient absents	2
2. Approbation du compte rendu municipal du 01/09/2021	2
3. Validation de l'entreprise choisie pour les travaux de séparatif de réseaux	2
4. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal	3
5. Approbation de l'adhésion au nouveau service ADS	3
6. Présentation du rapport annuel du SPANC	3
7. Convention de servitude ENEDIS « La Croix Est »	4
8. Approbation du pacte de gouvernance de la CCD	4
9. Modification des horaires d'ouverture libre au public à la Mairie	4
10. Présentation du devis Technigazon pour l'entretien du Stade de foot	4
11. Tarification nouvelle Salle multifonction	5
12. Décisions modificatives suite aux remarques de la Préfecture	5
13. Informations diverses	5
14. Questions diverses	5

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	M. PISTRE Thierry
M. MINASSIAN Guy	Mme DUPAYRAT Sophie
Mme ABRAM-PASSOT Evelyne	M. VAN DORT Didier
M. RUEZ Quentin	Mme JACQUET Aurélie
Mme DESBOS Blandine	M. GOURMAND Johann
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
Mme ANTON Dorothée	

Étaient absents et excusés

- Mme WICART Laurence (Procuration à Mme DESBOS Blandine)
- M. CHAVET Clément (Procuration à M. GOURMAND Johann)
- Mme CALLY Audrey (Procuration à Mme JACQUET Aurélie)
- M. CONSTANTIN Laurent (Procuration à M. GILLET Bernard)

Étaient absents

- M. OTTAVIOLI Hervé

Le Maire informe de la démission de Mme VELON Charlotte.

2. Approbation du compte rendu municipal du 01/09/2021

M. MANCINI ouvre la séance en demandant si les modifications apportées au compte rendu du 01 Septembre 2021 conviennent à tout le monde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le compte rendu du conseil municipal du 01 Septembre 2021.

3. Validation de l'entreprise choisie pour les travaux de séparatif de réseaux

Présentation par Mme VAVRILLE Sarah, du cabinet Réalité Environnement, du rapport d'analyse des offres dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du programme 2021-2022.

Elle précise que 4 offres ont été reçues et vérifiées par le cabinet Réalité Environnement, et indique les montants pour chaque entreprise :

- SOCALF 915 075.60€ HT
- EHTP SAS 913 494.90€ HT
- ROUX TP/SOMEK 899 831.30€ HT
- ROUX TP/SOMEK 916 126.30€ HT avec variante tube en grès
- SADE CGTH 950 434.50€ HT

M. le Maire informe que l'agence de l'eau maintien une subvention de 50% sur le projet pour tout dossier validé avant le 10/10/2021. La délibération ainsi que le contrat doivent donc être finalisés avant le vendredi 08 Octobre 2021. La commission assainissement s'est réuni le 30 Septembre 2021 afin d'analyser les offres des entreprises ayant répondu au marché. Ainsi, après étude de la commission il est proposé au conseil municipal de valider le choix de l'entreprise ROUX TP/SOMEK avec sa variante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider la proposition de ROUX TP/SOMEK pour 916 126.30€ HT avec la variante

4. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

M. VAN DORT explique la réalisation du règlement intérieur du conseil municipal et donne lecture de son contenu. Informe qu'il sera mis sur le site Web de la Mairie prochainement. Il pourra être modifié à posteriori en cas de besoin. Monsieur le maire précise qu'il sera distribué, et visé par chaque conseiller.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de valider le règlement intérieur du conseil municipal.

5. Approbation de l'adhésion au nouveau service ADS

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes en date du 27 mai 2021, a délibéré sur la mise en place d'une convention avec les communes pour rendre le service ADS payant.
Puis donne lecture de la participation communale pour chaque acte.

Composantes de la contribution au service ADS				répartition	tarif unitaire
Part fixe	Droit d'entrée	Fonction du nb de communes (55 communes)		5%	218 euros de droit d'entrée par commune
	Assistance tél. conseils techniques et juridiques	Fonction de la population		25%	1 euro/habitant
Part variable	Instruction des dossiers	Dossier	coef. de complexité de l'instruction de	70%	
		Coût unitaire par PCMI (et leurs modificatifs) et DP division	1		134 €/PC et DP division
		Coût unitaire par Cua	0,2		27 €/CUa
		coût unitaire arrêté de transfert, annulation, prorogation	0,2		27 €/arrêté
		Coût unitaire par Cub	0,4		54 €/Cub
		Coût unitaire par DP	0,5		67 €/DP
		Coût unitaire par PA , PC ERP et collectif et leurs modificatifs	3		403€/PA PC ERP et collectifs
		Coût unitaire par PD	0,2		27€/PD
	PLU	Relecture du règlement et des OAP des PLU avant arrêt sur demande expresse des commu			400€/jour + 50€/heure supplémentaire

Une réflexion est apportée sur la nécessité d'envoyer tous les dossiers d'urbanisme au service ADS.
Une participation pourra être demandée à l'utilisateur, lors du dépôt des dossiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes, pour rendre le service ADS payant.

6. Présentation du rapport annuel du SPANC

Monsieur le maire présente succinctement le rapport annuel du SPANC, qui a été envoyé au préalable à l'ensemble des conseillers. Il rappelle que la redevance forfaitaire annuelle s'élève à 24€ TTC.

Il rappelle que l'ensemble des habitants peuvent bénéficier des tarifs attractifs ci-dessous :

Prestation commandée	Tarif
Vidange d'une fosse septique/toutes eaux/filtre compact jusqu'à 2 000 litres	115.5 €
Vidange d'une fosse septique/toutes eaux/filtre compact de 2 001 à 4 000 litres	130.9 €
Vidange d'une micro-station de 1 à 6 EH	152.9 €
Vidange d'une micro-station de 7 à 10 EH	163.9 €
Vidange d'un bac dégraisseur seul	88 €
Plus-value pour mise en place de longueurs de tuyaux supérieure à 30 ml.	11.55 €
Plus-value à la prestation de base pour un volume supérieur à 4000 litres	27.5 €
Plus-value pour dégagement des regards (si les regards ne sont pas préalablement dégagés)	75.9 €

Il demande si ce rapport fait l'objet de remarques particulières mais aucune question n'est soulevée de la part du conseil municipal.

7. Convention de servitude ENEDIS « La Croix Est »

Monsieur le Maire, donne lecture de trois conventions de servitudes, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Informe que ces travaux sont prévus au lieu-dit :

- N°7 impasse des bruyères, Parcelle AH
- N°152 impasse du moulin Parcelle AC
- N° 177 route des Etangs Parcelle AD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider les dites conventions de servitudes.

8. Approbation du pacte de gouvernance de la CCD

Monsieur le Maire donne lecture du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Dombes, et rappelle que ce pacte est un outil qui doit permettre à la CCD de mieux décider aux plans qualitatif et quantitatif, et dans la transparence des décisions.

Rappelle que ce pacte se rapproche du règlement intérieur du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le pacte de gouvernance de la CCD

9. Modification des horaires d'ouverture libre au public à la Mairie

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie afin de libérer du temps aux deux secrétaires, pour qu'elles puissent optimiser leur travail respectif.

Le conseil municipal approuve ces nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie :

- Lundi - Mardi – Jeudi – Vendredi : matin de 8h30 à 12h
- Vendredi après-midi de 15h à 17h
- Samedi : 1 samedi sur 2 uniquement le matin de 9h à 12h

Les rendez-vous peuvent être pris en dehors de ces périodes.

Monsieur le Maire demande à revoir ces horaires au prochain conseil.

10. Présentation du devis Technigazon pour l'entretien du Stade de foot

Un devis pour l'entretien du terrain d'honneur est présenté. Celui-ci prévoit alternativement des phases de regarnissages et d'épandages d'engrais, pour une durée d'un an et demi. Le coût serait de 10512€ TTC.

Le conseil municipal décide d'en discuter préalablement avec les présidents de la JSBD afin de voir réellement les priorités entre les vestiaires qui moisissent, la défaillance d'éclairage sur le terrain d'entraînement et les poteaux d'éclairages existants, entre autre.

11. Tarification nouvelle Salle multifonction

		Forfait WE Vendredi soir au lundi matin*	Forfait journée semaine	Caution
Particulier	Varaxois	390,00 €		1 500,00 €
	Extérieur	750,00 €		1 500,00 €
Associations Varaxoises	Assemblée générale + 1ère manifestation	gratuit		1 000,00 €
	Autres manifestations	150,00 €		1 000,00 €
	Cuisine seule	-		100,00 €

La sonorisation peut se louer pour 50€

*Etats des lieux et remise des clés

12. Décisions modificatives suite aux remarques de la Préfecture

M. MINASSIAN explique que la Préfecture de l'Ain a soulevé quelques dysfonctionnements sur le budget assainissement et principal, et notamment sur les comptes des amortissements.

Précise également qu'il faut prévoir la somme de 970€ pour les formations obligatoires des élus, et la somme de 774.55€ d'impayés de la cantine.

Afin de rester en équilibre sur la section de fonctionnement et d'investissement sur le budget assainissement, il faut prévoir d'enlever la somme de 12 955.36€ et la somme de 3 234.76€ du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de modifier les lignes budgétaires.

13. Informations diverses

M. MINASSIAN donne lecture d'une situation budgétaire sur la partie fonctionnement du budget de la commune.

Mme DESBOS informe du bilan positif du forum des associations. Qu'une nouvelle association s'est déclarée, l'association "ARESPAX" destinée à la restauration de l'église. Une vingtaine de personnes sont déjà adhérentes.

Mme ABRAM-PASSOT annonce que 184 élèves ont fait leur rentrée scolaire en Septembre soit 56 enfants en maternelle et 128 en primaire.

L'effectif du périscolaire et de la cantine sont en hausse par rapport aux autres années.

Rappelle la délibération du 7 juillet, qui prévoit l'ouverture d'un autre poste d'animateur à raison de 10H, et informe qu'une candidature a été retenue pour occuper ce poste, sur 7 reçues.

Informe que le coût de revient de la garderie s'évalue à 29 200€ comprenant, le chauffage, l'eau, la masse salariale, et autres dépenses liées à la garderie, et le produit attendu de la garderie.

M. POTIN informe que les robinets automatiques ont été reçus avec un mauvais diamètre, que le fournisseur a demandé un changement. Il informe que le système d'accès grâce au portillon est en cours.

Le jeu que le jeu à l'école maternelle est opérationnel et contrôlé par le service compétent.

Il rappelle également la nécessité de faire contrôler par un service agréé, tous les jeux municipaux.

M. RUEZ énonce la demande du corps enseignant quant à leur renouvellement informatique. Il propose un accord de principe pour l'achat de 15 ordinateurs pour une somme maximale de 6700€ HT. Le conseil valide un accord de principe pour l'achat des 8 ordinateurs portables destinés aux enfants pour une somme maximale de 3000€ HT.

14. Questions diverses

La prochaine date du conseil municipal est fixée au lundi 8 Novembre 2021 à 20H.

La séance est levée à 00h44.